



COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du 07 septembre 2020

Présents : Mmes BERAUX Nathalie, DELRIEU Françoise, GARD-MAZET Nathalie, LAMUR Joëlle, SEGUY Céline, SERRANO-MAZEL Charlotte

MM. BOIVIN Jean-Claude, CARAYON Jean-Luc, CODINA Bernard, CLUA Jean-Claude, DRIOU Marc, MALRIC Paul, RIVES Jacques, ZOCCARATO Michel

Excusé(e)s: BARTHAS Muriel

Secrétaire de séance : CARAYON Jean-Luc

Date de convocation : 02 septembre 2020

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 10 juillet 2020

1. Projet « Label Ecoles Numériques »
2. Site Internet
3. Projet Bibliothèque
4. Dossier Cahuzac- Patau
5. Adhésion C.A.U.E (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement)
6. Subventions :
 - BTP CFA Aude
 - Virade de l'Aude
 - Association Soins Palliatifs
 - FC Villegly
7. Décisions modificatives
8. Plan Communal de Sauvegarde

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21h00 ;

et propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : Don à l'association Aude Solidarité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

1. Projet « Label Ecoles Numériques »

L'Education Nationale a lancé un appel à projet : le Projet « Label Ecoles Numériques », destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires.

Dans le cadre de ce projet, la subvention de l'Etat couvre 50% de la dépense engagée pour chaque école et est plafonnée à 7 000 €. Pour être éligible la dépense engagée devra s'élever à minima à 3 000 €.

L'école élémentaire a déjà bénéficié en 2019 d'une subvention d'un montant de 4 442.22 € pour un projet d'un montant total de 8 884.44 € au titre d'un premier appel à projet « ENIR ».

La directrice de l'école élémentaire envisage de déposer une nouvelle demande de subvention. Ce projet d'un montant total de 6 064.00 € permettrait de compléter l'équipement actuel notamment en tablettes numériques ; mais également d'acquérir de nouvelles méthodes pédagogiques numériques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise la Directrice de l'école élémentaire à déposer la demande de subvention pour le projet exposé ci-dessus, au titre de l'appel à projet « Label Ecoles Numériques 2020 ». (*Délibération n°2020-38*)

2. Site Internet

La commune, afin de restructurer et moderniser ses outils de communication, envisage de confier la réalisation d'un nouveau site internet à un prestataire.

La parole est donnée à Monsieur DRIOU qui fait part de ses recherches et des travaux de la commission communication.

Une présentation du site de la commune de Gouesnou (<https://www.gouesnou.bzh/>) est faite à l'assemblée ainsi qu'une présentation de la société qui l'a réalisé : la Sarl Créasit (<https://www.creasit.fr/>)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour, et cinq abstentions, décide de retenir la SARL Créasit pour la conception du nouveau site de la commune de Villalier. (*Délibération n°2020-39*)

3. Projet Bibliothèque

Lors du Conseil Municipal du 10 juillet 2020, avait été évoqué en questions diverses, le projet de réhabilitation du garage des écoles pour y installer la bibliothèque municipale.

Ce lieu aurait l'avantage d'être assez central pour l'ensemble du village, et éviterait d'avoir à traverser la RD 620, notamment pour les enfants des écoles.

Après visite du local, un premier devis de menuiseries a été réalisé.

Il semblerait également qu'il faille renforcer le plafond et peut être faire appel à un bureau d'étude spécialisé.

Ce projet risque de représenter un investissement financier conséquent. Cependant, il est suggéré de chiffrer quand même le projet dans son intégralité. Et d'étudier la possibilité de faire réaliser les travaux en régie.

Dans l'attente, la bibliothèque pourrait être réinstallée dans les locaux de la mairie, que les employés municipaux sont entrain de rénover.

4. Dossier Cahuzac-Patau

Monsieur le Maire informe l'assemblée du litige qui a opposé la commune de Villalier à la famille PATAU-CAHUZAC.

Considérant la prise de contact de Monsieur CAHUZAC et les propositions évoquées,

Considérant la complexité juridique de ce dossier,

Il est proposé au Conseil Municipal de créer une commission non permanente spécialement dédiée à cette affaire et de se faire assister par un avocat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de créer une commission non permanente spécialement dédiée à cette affaire, qui se réunira en fonction de l'avancement du dossier et dont tous les conseillers municipaux seront membres,

et autorise Monsieur le Maire à solliciter un avocat pour être assisté dans ce litige. *(Délibération n°2020-45)*

5. Adhésion C.A.U.E (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement)

Le CAUE est un organisme public qui accompagne les collectivités adhérentes dans leurs projets architecturaux, urbains, paysagers.

Des équipes d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes, de conseillers info-énergie sont à disposition des communes pour leur apporter des conseils et pour les aider à mener des démarches de qualité en matière de construction, d'aménagement.

Le CAUE propose également des journées de formation pour le personnel administratif, notamment sur les autorisations d'urbanisme.

L'adhésion à cet organisme est renouvelée chaque année. Elle est calculée en fonction du nombre d'habitants (0.20 € / habitant).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter son adhésion au C.A.U.E. *(Délibération n°2020-40)*

6. Subventions

- BTP CFA Aude :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Formation des Apprentis du Bâtiment et des Travaux publics de Lézignan-Corbières sollicite la commune pour le versement d'une subvention annuelle de 75.00 €.

Le montant correspond à une subvention de fonctionnement de cinquante euros (50.00 €) euros et une participation de vingt-cinq euros (25.00 €) pour un apprenti originaire de la commune soit une somme totale de soixante-quinze euros (75.00 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de verser une subvention de soixante-quinze euros (75.00 €) au Centre de Formation des Apprentis du Bâtiment et des Travaux publics de Lézignan-Corbières. *(Délibération n°2020-41)*

- Virade de l'Aude

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association « La Virade de l'Aude » sollicite la commune pour le versement d'une subvention pour financer la manifestation qui aura lieu fin septembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour, 1 abstention décide de verser une subvention à l'Association « La Virade de l'Aude » d'un montant de 150.00 € (cent cinquante euros). *(Délibération n°2020-42)*

- Association Soins Palliatifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association pour le Développement des Soins Palliatifs dans l'Aude sollicite la commune pour le versement d'une subvention de fonctionnement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention à l'Association pour le Développement des Soins Palliatifs dans l'Aude (ASP Aude) d'un montant de 150.00 € (cent cinquante euros).
(Délibération n°2020-43)

- F.C Villegly

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le F.C Villegly sollicite la commune pour le versement d'une subvention de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 6 voix contre, 6 abstentions, 2 voix pour, décide de ne pas verser de subvention au F.C Villegly.

7. Décisions modificatives

- DM 1 : trop perçu taxe d'aménagement :

Désignation	Inscription dépenses Ouverture de Crédit	Diminution sur crédits ouverts
c/10226 : Taxe d'aménagement	+ 3 144.74 €	
c/2113 : Terrains aménagés		- 3 144.74 € * somme inscrite au budget : 55 000.00 € * somme inscrite après DM1 : 51 855.26 €

- DM 2 : Parc intergénérationnel :

Désignation	Inscription dépenses Ouverture de Crédit	Diminution sur crédits ouverts
c/2315 : opération 242 Parc intergénérationnel	+ 4 989.92 €	
c/2113 : Terrains aménagés		- 4 989.92 € * somme inscrite au budget : 55 000.00 € * somme inscrite après DM2 : 46 865.34 €

8. Plan Communal de Sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir), sur la commune et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

Le Plan Communal de Sauvegarde de la commune doit être mis jour, pour intégrer les membres du nouveau conseil municipal, et des nouveaux bénévoles.

Une réunion d'information est prévue le 14 septembre à 20 h 30.

9. Don Association Aude Solidarité

L'Association Aude Solidarité qui coordonne à l'échelon départemental la collecte de fonds pour venir en aide aux sinistrés, a décidé de se mobiliser en faveur du peuple libanais, avec le soutien logistique du Conseil Départemental, comme il a déjà été fait le passé pour d'autres catastrophes survenues dans le monde.

L'Association sollicite la commune pour le versement de fonds pour venir en aide aux sinistrés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser à l'Association Aude Solidarité la somme de 150.00 € (cent cinquante euros). (*Délibération n°2020-44*)

La séance est levée à 23h00

Le Maire,
Michel ZOCCARATO

